

Le Journal des Trois-Rivières.

CATHOLIQUE, POLITIQUE, ET LITTÉRAIRE.

Centre Catholique, 1879.

REDIGÉ PAR UN
Comité de Collaborateurs.

IN NECESSARIIS, UNITAS; IN DUBIIS, LIBERTAS; IN OMNIBUS, CHARITAS

EDITEURS-PROPRIÉTAIRES
GÉRON DESILETS & FROES

Feuilleton du "JOURNAL."

JEAN LIVOIRIER.

PAR
RAOUL DE NAVERY

I
GRACIEUSE.

La boutique de Gracieuse était située sur le quai, presque en face de la falaise blanche du Pollet, trouée en bas d'excavations énormes qui servent d'ateliers de constructions.

L'extérieur était coquet, propre, rangé; non pas classé, étiqueté et numéroté comme dans les magasins du même genre, mais disposé avec un goût naturel qui attirait et charmait. Peut-être la collection de Gracieuse n'était-elle pas plus riche que celle des autres marchands, mais la manière dont les coquilles s'élevaient, brillaient, miroitaient, étalaient leurs prismes, en doublait la valeur. Une petite fenêtre, placée à droite, était formée de feuilles de planches très-minces, taillées en petits carrés, et rapportées de Goa. Près de la porte se balançaient des éventails chinois, des écrans japonais, d'élégants chasse-mouches. Des coupes de saphir couvertes de peintures vives et d'un vernis odorant s'élevaient en pyramides. Les étoiles étendaient leurs cinq pointes garnies d'ardillons, les nautilles brillaient comme des casques d'argent. Les cônes blancs, jaunes pâles, ou mouchetés se laissaient approcher par le *rocher fleur-de-lin*, dont les aiguilles menacent les doigts indiscrets. A côté des madrépores brillait le *Volutedadema*, le plus grand des coquilles univalves. Des gigantesques *tridacnes* prenaient en pitié les petits *béliers* tachetés de lilas tendre, et le bémier-chou, semblable à une rose blanche pétrifiée. Des branches rouges de corail posaient sur des socles d'obène. Les *fuseaux* s'accrochaient au byssus de la gigantesque coquille bivalve que l'on trouve dans la Méditerranée. Le casque de Madagascar s'élevait près d'une huître perlière de Panama. Partout, le naacre, le vert marin, le bleu d'azur et la nuance aurore, avec des tons, des nuances, des fondus qui ne se trouvent que dans les fleurs de la mer. Ailleurs, de grands cartons renfermaient des plantes desséchées, les unes longues de plusieurs mètres et semblables à un ruban déroulé; les autres ressemblant à des chavelures, rousses qui flottaient au hasard. Quelques-unes avaient une ténacité de feuillage qui demandait le microscope. Celles-là étaient roses et traçaient sur le papier des arbres en miniature. La plupart des plantes et des efflorescences de la mer semblent douées d'une vie double, la vie animale et la vie végétale. Il y en a de blanches, de violettes, de vertes, à délier les émeraudes et les anéthistes!

Gracieuse connaissait ses plantes et ses coquilles!

Sur le bureau de chêne qui lui servait de caisse et de pupitre, était ouvert un gros livre d'histoire naturelle. La jeune fille voulait savoir dans quels parages se trouvaient ses richesses, le secret de leur merveilleuse organisation, l'histoire de leur naissance, de leur transformation, de leur pêche. Nulle marchande mieux qu'elle n'estimait la valeur d'une coquille, et ne pouvait mieux dire quels musées étaient les plus riches, et ce qui pouvait manquer à chacun d'eux.

Gracieuse avait grandi au milieu d'une collection qu'elle enrichissait moins pour achalander sa boutique que pour sa propre jouissance.

Quand une de ces merveilles que roulent la mer des Indes, le golfe Persique ou les flots de l'isthme de Panama, arrivait à la jeune fille, elle la contemplant pendant des heures entières, la tournait sous toutes ses faces, l'étudiait, l'analysait, l'admirait, puis lui donnait une place choisie, et lui faisait fête comme à une idole nouvelle.

An milieu de ses richesses, Gracieuse possédait un trésor, une *carinaire vitrée*, plus belle que celle du musée de Paris, qui n'en possédait qu'une.

Un Anglais lui en avait offert mille francs, et Gracieuse lui avait répondu, avec son plus doux regard et son plus joli sourire : — Elle n'est pas à vendre, mylord!

Le jour où comme notre récit, Gracieuse, assise près de la croisée transparente qui lui envoyait des reflets irisés, tenait les yeux fixés sur son livre, quand la voix perçante d'une perruche qui l'appela par son nom, et le bonjour amical d'un homme vêtu en matelot lui firent lever la tête.

— Noël!
— Gracieuse!
Ces noms furent dits ensemble.
Le marin serra les mains de la jeune fille, le perroquet redoubla de loquacité, et Noël se débarrassa de la cargaison qu'il portait avec lui.
Outre le cage de Jack, un singe familier, le matelot porta un hamac rempli de savons chinois, de boîtes, à thé, d'idols japonaises en terre fine, d'écrans en papier de riz, d'éventails, de plumes, de parasols en feuilles de bambou. Tout un monde

de choses étranges, fantastiques, curieuses, belles ou grotesques; histoire d'un peuple enfant, échantillons des arts qu'il découvrait avant nous et dédaigna de perfectionner; enfantements du rêve que produit l'opium, imaginations fleuries comme les poèmes orientaux ou burlesques comme ces chinois, ventrus, que les petits enfants roulent sur les parquets, sans réussir à les faire tomber.

Gracieuse poussait des exclamations de joie, battait des mains, touchait, examinait toutes ses choses avec un étonnement joyeux, faisait place pour ces merveilles dans les grandes vitrines, et ne se lassait pas de remercier Noël, qui souriait en tirant les plumes de Béril, la perruche.

— Ce n'est pas tout! dit le marin. Et d'une! un crêpe de Chine, ensuite cette écharpe de soie qui appartenait à la plus belle danseuse de Calcutta! une histoire que je vous conterai...

— Mais, mon ami, dit la jeune fille, vous avez dépensé toute votre solde pour me donner ces fantaisies. Encore, si vous consentiez à partager le bénéfice que je réalise en vendant aux étrangers ces éventails et ces coquilles?

— Gracieuse, dit le marin d'un air affligé, je ne vous ai jamais fait de peine, pourquoi me causeriez-vous du chagrin? Je suis l'enfant de la charité de votre père... Je ne saurais m'acquitter envers vous. Ne me traitez point en étranger. Il y avait un moyen bien simple de partager... nous pouvions tout mettre en commun... Je vous aime autant qu'il y a deux ans, vous le savez...

— Noël, répondit la jeune fille, vous vous souvenez de ma réponse? Elle est la même aujourd'hui.

— Cela suffit! je reprendrai la mer... Vous penserez à moi tout de même, vous soignerez l'oiseau que j'ai élevé pour vous, et qui dit si bien votre nom. Vous ne le vendrez pas plus que la *carinaire* qui brille là-bas?

— Je vous le promets, mon ami.

— Je patienterai! C'est bon, ponrya que vous soyez heureuse! Et le père Brunoir?

— Il va bien! Vous le trouverez dans la petite maison du Pollet, toujours noire, ornée de poutrelles, avec ses chambres enfumées et son escalier sans rampe. Il fait encore des filets, et parle tous les jours de vous.

— Je vais au Pollet, alors! Je souhaiterai le bonjour au capitaine, et je filerai mon noué. A l'heure où vous fermez la boutique, je reviendrai vous prendre.

Noël s'éloigna rapidement.

Dès qu'il ne sentit plus sur lui les regards de Gracieuse, sa bonne et loyale figure s'assombrit. Ses lèvres tremblaient, et le matelot qui avait affronté les tempêtes des deux mers, sentit ses yeux humides.

— Je devrais me faire une raison, murmura-t-il, Gracieuse ne m'aimera jamais... Pourquoi? je ne le sais, mais cela est... Il est possible que je sois laid, mal bâti, gauche et déplaisant; mais personne ne l'aimera comme je l'aime! à en perdre la tête, le cœur et les yeux!

Roulis n'était ni laid ni gauche comme il le croyait; sa figure ouverte inspirait la sympathie. L'accent de sa voix était énergique et loyal. Avec une haute taille, des mains larges et une tête un peu forte, Roulis n'en était pas moins un assez beau garçon. La chaleur des tropiques avait bronzé son teint; il avait pris, dans ses voyages, une singulière manière de raconter ses aventures. Il ne s'embarrassait pas lorsqu'il s'agissait de parler de ses sentiments. Mais fallait-il rendre une tempête, un sauvetage, un crampement pittoresque, il poignait, minait avec une facilité sans pareille, émaillant son récit d'expressions énergiques empruntées à toutes les langues d'Europe, même aux idiomes des sauvages. A bord de la *Syrène*, sur laquelle il naviguait sous les ordres du capitaine Leclerc, Roulis jouissait d'une sorte de prépondérance dont il n'abusait jamais, mais dont il était naïvement fier.

Il ignorait le nom de son père.

Sa mère l'avait abandonné dans une péniche, pendant une soirée de décembre; les langes de l'enfant gardaient les vestiges d'une riche dentelle, et comme on trouva trois jours plus tard, sur la grève, le cadavre de l'une des plus belles filles du pays, on imagina un roman qui donnait pour père à l'orphelin un riche mais égoïste étranger.

avait trouvé une famille, car il sourit et tendit les bras à Saubade.

La jeune femme pressa la main de son mari.

L'enfant fut appelé Noël, et la veillée de la fête chrétienne rappela la scène humble et sublime de la crèche: une jeune épouse pauvre et belle, un robuste et malheureux ouvrier s'inclinaient près d'un berceau dans lequel reposait un enfant.

Sans doute cette charité attira la bénédiction sur la famille. Une marchande de coquilles, parente de Brunoir, lui légua une boutique bien achalandée. Saubade s'y installa. Le mari, accoutumé au quartier populaire, bruyant et maritime du Pollet, ne quitta pas sa vieille demeure, dans laquelle, la journée finie et la boutique fermée, Saubade rentrait à son tour.

Quand Saubade eut soigné et aimé Noël, l'enfant grand passa sous la direction de Brunoir. Il lui apprit à manier la ligne, les engins, les filets; lui enseigna la manoeuvre des rames et des avirons; lui montra à rouler les cordages, à carguer et plier les voiles. Enfin, il en fit un garçon alerte, actif et plein de courage, en même temps qu'il le garda bon, reconnaissant et soumis.

Noël avait sept ans lorsque Gracieuse vint au monde. Saubade lui donna ce nom, qui lui rappelait son cher et pittoresque pays, où beaucoup de jeunes filles le portent, comme la couronne de leurs vingt ans.

Noël aimait tout de suite et bientôt passionnément l'enfant qui venait réjouir ses bienfaiteurs. Seul il voulait la bercer, l'endormir; seul il la soutint quand elle apprit à marcher. S'il allait à la pêche, il ne manquait jamais de prélever la part de Gracieuse, pour qui il enferma de jolis poissons d'argent dans des globes de verre.

Lorsque Gracieuse atteignit cinq ans, Noël en avait douze. Il entra un soir plus sérieux que de coutume, et prit silencieusement part au souper. Vers huit heures, on frappa à la porte. Brunoir ouvrit à M. Leclerc, capitaine de marine marchande, bien connu au port du Havre; il venait proposer de prendre Noël à son bord.

Saubade poussa un cri; Brunoir fit un mouvement qui ressemblait presque à de la colère, et Gracieuse, qui comprit qu'elle allait être séparée de son frère, se mit à pleurer.

— Mon père, dit Noël respectueusement, et vous, ma chère mère, je sais ce que vous avez fait pour moi. Sans vous je ne serais plus au monde, ou je languirais dans un hospice d'enfant trouvés... J'ai accepté vos bienfaits, et vous savez si je vous aime... Ma sœur Gracieuse grandit... Vous devriez la mettre à l'école, lui faire la vie douce et facile... Moi je suis d'âge à travailler pour elle et pour vous... Laissez-moi partir, je remplis un devoir...

— Tu es un brave garçon, Noël, nous te regretterons, mais je ne puis que t'approuver, j'en ferais autant à ta place.

Saubade se montra moins courageuse, et la mignonne petite fille se précipita dans les bras de Noël, en le couvrant de baisers et le suppliant de rester.

— Je reviendrai, Gracieuse, sois-en sûre! et je t'apporterai des oiseaux rouges, verts, bleus, et des fleurs comme les jardins de Dieppe ne t'en ont jamais montré! Et un pavillon chinois! Et tout ce qui te fera plaisir!

— Non! non! reste, Noël, j'ai assez pour jouer de mes bateaux à voiles et de mes pompées habillées en matelots.

— C'est moi qui serai ton matelot, Gracieuse, et un brave, un vrai! un Duquesne du peuple! Console-toi, console notre mère Saubade... Tu me reverras.

M. Leclerc paya d'avance une année d'apprentements à Noël, qui jeta l'argent dans le tablier de Gracieuse. La soirée se passa tristement.

Pour l'égayeur, M. Leclerc parla de ses campagnes, de ses voyages aux Indes. En l'écoutant, la figure de Noël s'animait, et Gracieuse ouvrait de grands yeux bleus surpris.

Le matin, on prépara le troussseau du mousse. Saubade lui passa au cou un saint médaille, Brunoir lui fit cadeau de son fusil, et l'enfant, après avoir embrassé sa famille adoptive et conolé son père et sa mère de son mieux, suivit le capitaine à bord de la *Syrène*.

La *Syrène* était un joli trois mâts, coquet, propre, luisant, avec des garnitures de cuivre et un plancher brillant comme de l'acier. Le capitaine aimait son navire. Il le faisait laver, épousseter, nettoyer, frotter du matin au soir, et jamais corvette de guerre ne balançait plus gracieusement ses voiles sous la brise et ne s'inclina plus souple et plus docile sur la mer orgueilleuse de la porter.

L'enfant n'eut à subir aucune des misères du bord qui changent d'habitude en un martyre l'existence des mousses. Le capitaine était bon, humain, sévère pour la discipline, mais juste et généreux. Il ne regardait guère à une double ration de vin ni à un verre de grog. Aussi, les matelots de son bord se seraient mis entre les mâchoires d'un requin pour lui faire plaisir.

Louis Kérouan, son second, était un jeune homme pâle et rêveur, né d'une mère pieuse, fils d'un comte, mais dépossédé par la révolution; il avait supprimé le DE nobiliaire qui précédait son nom, et caché ses

belles armoiries, jusqu'à ce que la fortune, lasse de le persécuter, lui rendit un peu de l'ancienne splendeur de sa famille. Sans préjugés, sans orgueil, brave comme ses ancêtres, il avait quitté le manoir ruiné, dont la vieille tour, presque aussi penchée que celle de Pise, inclinait sur l'Océan ses créneaux croulants couverts de giroflées d'or. Au château restait Marthe, sa vieille nourrice, et Yvonne d'Auray, sa cousine, aussi pauvre que lui, et belle comme un image de missel.

Yvonne gardait à Kérouan la seule chambre habitable; Louis l'avait fait tendre de belles tapisseries flamandes, encadrées dans des boiseries sculptées. Un lit à baldachin, un prie-Dieu, des fauteuils gothiques en formaient tout l'ameublement; mais, chose bizarre, une superbe panoplie s'élevait sur un panneau. Yvonne n'avait gardé de l'héritage paternelle que des lances ébréchées à Bouvignes, une hache rouillée, à Massouré par le sang des infidèles, des mousquets et des arquebuses qui avaient décidé plus d'un succès, et un bouclier qui, dans le fort d'une mêlée terrible, protégea le front de Louis XIV. Lorsque Louis atteignit l'âge de seize ans, il savait ce que l'aumônier du château démantelé, humble prêtre qui se dévouait à la famille ruinée, avait pu lui apprendre du latin, beaucoup d'histoire et surtout la science de la foi. Sans déroger, un gentilhomme peut devenir marin; Louis s'embarqua sur la *Syrène*, après avoir chanté à Yvonne:

Sur un beau brick qui portera ton nom,
Je reviendrai dans un an capitaine.

Au bout d'un an, il n'était que pilotin; dix-huit mois plus tard il passait lieutenant, et au moment où commença cette histoire, il commandait en second. Quand le navire entra au port, il courait à Kérouan, se retremper dans les souvenirs de sa jeunesse, trouvait Marthe de plus en plus vieille, filant à son rouet, et Yvonne, le front penché sur une tapisserie, ou tenait à la main un livre qui la faisait rêver. M. Kérouan arrachait quelques feuilles au lierre vigoureux qui soutenait les pierres disjointes de la tour, di-ait adieu à Yvonne et rentrait à bord. M. Leclerc l'estimait et l'aimait.

Le lieutenant de la *Syrène* était un bon et jovial garçon; le pilotin, fils de famille, n'avait évité la maison de correction qu'en acceptant de subir la cale et la garcelle. On le détestait cordialement; sur lui, plutôt que sur le mousse, tombaient les vexations et les malices de l'équipage.

L'histoire de Noël avait circulé, on le trouvait gentil, complaisant, actif, et bientôt il fut aussi heureux à bord qu'il pouvait l'être loin de Saubade, de Brunoir, et de sa sœur Gracieuse.

Son premier voyage le conduisit à Calcutta.

Il en revint grandi, émerveillé de ce qu'il avait vu, chargé de présents pour la famille, et après trois semaines de repos il reprit la mer. Pendant le cours de douze années, Noël passa tous les quinze mois environ quinze jours heureux chez son second père, où Gracieuse se transformait et devenait une belle jeune fille. Sage, modeste réservée, elle était l'exemple du Pollet et l'orgueil de son père.

Le malheur frappa à la porte de la maison: Saubade mourut. Gracieuse dut s'occuper seule du ménage et du commerce. Lorsque Noël Roulis revint au printemps suivant, il vit sa sœur en deuil assise seule au bureau du quai Henri IV. La trouvant si pâle et si désolée, le brave marin tenta de la consoler, et lui demanda enfin si aucune autre affection ne remplacerait celle que Dieu venait de lui ravir.

Pour toute réponse, Gracieuse montra sa robe de deuil; Noël se leva en disant: — J'attendrai!

Il resta deux ans absent; la douleur de Gracieuse s'était calmée, mais un nuage de tristesse couvrait encore son front. Noël apportait à la jeune fille, comme autrefois à l'enfant, des échantillons de l'industrie madécasse. Il lui rappela son désir et ses espérances, et lui offrit cette carinaire qu'il eût voulu faire enchaîner.

Cette fois, Gracieuse se troubla, rougit et pria de ne plus insister.

A la veillée, Brunoir se montra d'une humeur massacrante, et il trouva le souper mauvais se plaignant de la vente, cassa trois navettes, s'emporta contre les petites filles qui ne savent pas apprécier les bonheurs, ne songent pas que les parents vieillissent et qu'elles peuvent un jour demeurer sans appui. Gracieuse comprit que Noël avait parlé à son père; elle le regarda d'un air de reproche... Le matelot interdit se fâcha contre Brunoir, prit la défense de Gracieuse et tout rentra dans l'ordre.

A partir de ce jour, Noël appela sa sœur adoptive mademoiselle, et devint plus timide que jamais... Il fit plus tard un effort, le dernier... Il lui coula des larmes, à lui, loup de mer bronzé sous le tropique, et qui, maintes fois, avait risqué sa vie!

Aussi, quand il franchit la maison du Pollet, sa figure était encore empreinte d'un chagrin violent.

— C'est moi, père! cria-t-il au pêcheur qui travaillait à ses filets.

Brunoir leva la tête, s'élança, le presse dans ses bras, et sent à l'étroite du matelot qu'un fils lui est rendu.

— J'en arrive...
— Pas de nouvelles?
— Non, père!... mais faut laisser la fine goëlette se mirer dans l'eau et jouer avec la brise... Gracieuse est jeune...
— Et moi je vieill!

— Ne craignez rien, père! Votre fille ne manquera pas de protection tant que Noël Roulis respirera les vents de la mer! Dites un mot, et pour vous rassurer j'abandonne la *Syrène*, que j'aime pourtant bien, et je me fais baigneur sur la plage... cela vous va-t-il mieux? parlez

— Non, mon ami, je n'irais à ta petite fortune.

— Je vous la dois, père.

— Ce n'est pas une raison; que t'a dit le capitaine?

— Il me fait connaître, va que je sais la manoeuvre comme mon *Pater* que Saubade m'apprent... et que je ne manque jamais de dire en me jetant sur mon hamac.

— Bien, Noël! passe contre-maître, mon enfant.

— Mais vous?
— Il n'est pas temps encore, Noël... à ton retour nous verrons... Gracieuse m'inquiète... elle est restée triste longtemps, maintenant elle chante comme un oiseau... ce n'est pas naturel.

— Il so fait tard, père, je vais aller la chercher.

Noël partit en courant, et, quelques minutes après, il se trouva sur le quai.

Comme il n'était plus qu'à dix pas de la boutique, un ouvrier, vêtu d'une blouse de toile grise, passa devant la porte; — Bonsoir, Mademoiselle! dit-il à Gracieuse.

— C'est vous, M. Jean?
— J'ai reporté mes derniers ivoires.

— Et moi j'ai fini la vente de mes coquilles.

En ce moment Noël entra.

— Allons, petite sœur, dit-il, le père Brunoir nous attend.

La jeune fille fit à l'ivoirier un geste d'adieu, et se dirigea vers la maison du Pollet, tandis que l'ouvrier la suivait des yeux.

II
LA VOIX DE LA SYRÈNE.

Dans une mansarde, meublée avec une simplicité qui n'excluait pas le goût, et qui indiquait chez son locataire de vives et naturelles tendances artistiques, se tenait, un matin, nonchalamment appuyé sur le bord de la croisée, le jeune ouvrier que nous vu dans le chapitre précédent sourire à Gracieuse et emporter son dernier regard.

Il suivait des yeux le vol des hirondelles; on eût dit qu'il s'abandonnait à des rêves aussi hardis que les voyages de l'oiseau qui va de plage en plage promener son caprice et reposer son aile!

Jean était orphelin; livré à lui-même dès l'âge de douze ans, il entra comme apprenti dans la boutique la mieux achalandée où s'élevaient les ivoires de Dieppe, si fins, si transparents, si fins, si recherchés par les étrangers. Jean prouva vite qu'il ne ferait pas un métier de sa profession. A peine avait-il terminé sa journée qu'il grimpa lestement dans sa petite chambre, et tout en mangeant le pain sec qui lui servait de souper, il copiait des dessins, des vignettes, inventait des groupes, composait des scènes pittoresques, et, manquant parfois de papier, prenait dans l'âtre un charbon, à l'aide duquel il traçait, sur la muraille, l'esquisse nouvelle que caressait son imagination.

Il acheta des plâtres passa, ses rares heures de loisir dans les musées, lut des ouvrages artistiques, des traités de dessin et de modelage, et presque sans guide, parvint à un degré de perfection rare.

Il se lia plus tard avec un jeune homme plus âgé que lui de quelques années, et dont les terres cuites, représentant des Poletais et des Poletaises, obtenaient un grand succès de vogue. Jean, d'après son avis, essaya de rendre la nature au lieu de copier des dessins. Il regarda autour de lui et saisit avec une facilité merveilleuse, la physionomie, l'attitude des gens au milieu desquels il vivait. Le modeler du peuple et l'ivoirier devinrent inséparables, jusqu'à ce jour où Jean rêva davantage, et s'arrêta plus longtemps devant la vitrine de Gracieuse. L'ivoirier, dès lors, se renferma dans sa chambrette, et pour donner à celle qu'il avait choisie, l'aisance et les douceurs d'une vie modeste, il redoubla de zèle, fit des économies, et songea aux joies mystérieuses qui se cache dans un ménage uni. Quelques gravures, des terres cuites, un bahut bizarrement sculpté, un tapis, tourmenté avec des rideaux blancs le luxe de la mansarde. C'est dans cet espace étroit qu'il bâtissait des châteaux en Espagne à faire pâlir l'Alhambra lui-même. De sa fenêtre il voyait la mer, au-dessus de lui le ciel bleu; des fleurs embaumaient la croisée, et le cœur de Jean se dilatait aux émanations printanières qui soufflaient de la terre et du ciel et s'exhalait de l'halène des roses.

(A continuer.)

CALENDRIER.

Le Calendrier du Diocèse des Trois-Rivières est actuellement en vente au Bureau du Journal des Trois-Rivières. Outre les renseignements ordinaires, il contient la liste complète de tout le Clergé de la Province Ecclésiastique de Québec. Prix : 35 centimes la douzaine. Aucune commande ne sera expédiée à moins d'être payée d'avance.

LES TROIS-RIVIERES.

LUNDI 15 DECEMBRE 1879.

Le Conseil Législatif.

I.

Il ne manque, paraît-il, au parfait bonheur des libéraux de notre province que trois choses : la possession du pouvoir, l'annéantissement de l'influence cléricale et l'abolition du Conseil Législatif.

On conviendra qu'ils sont encore modestes dans leurs prétentions.

Nous ne nous arrêtons pour aujourd'hui qu'à considérer la dernière de leurs prétentions, celle qui a trait à l'abolition du Conseil Législatif.

C'est un sujet qui a été souvent traité et qui cependant est tellement léonard qu'on trouve toujours quelque intérêt à l'étudier. Les libéraux, il convient de le remarquer, ne se plaignent pas en particulier de telles ou telles attributions du Conseil, et ce n'est pas des modifications à sa constitution qu'ils demandent, c'est l'abolition elle-même qu'ils cherchent à détruire en bloc.

Or c'est donc l'institution dans son origine et dans sa source qu'il faut considérer. Et comme la sagesse n'est pas d'hier et que les libéraux ne peuvent pas prétendre l'avoir inventée, nous demanderons à l'histoire de nous dire ce que la sagesse des peuples anciens et modernes a pensé de cette institution.

Il est important de constater si dans les monarchies ou les républiques de tous les âges la volonté du roi ou celle du peuple faisait généralement loi, ou bien si même sous ces deux formes si opposées de gouvernement on ne trouve pas le plus fréquemment un corps intermédiaire dont la fonction était de faire contrepoids soit au roi, soit au peuple.

Depuis environ soixante siècles que le monde existe, il est assurément difficile de trouver du nouveau en fait de gouvernement, ou de tenter des expériences qui n'aient jamais été faites. Tous les peuples ont lutté pour conserver leur existence non seulement contre les ennemis extérieurs, mais aussi souvent contre les ennemis intérieurs. C'est par les précautions qu'ils ont prises contre ces sortes d'ennemis, qu'on peut le mieux juger quels sont d'ordinaire les hommes naturellement ennemis du peuple, ennemis de sa tranquillité et de sa prospérité.

Il y a des liens naturels qui unissent les hommes en société, et que le vice et les passions tendent à briser. Il faut donc que ces liens soient assez forts et en même temps assez élastiques pour que les vices ordinaires qui se produisent dans toute société soient impuissants à les rompre. L'autorité civile a toujours été après l'autorité religieuse la plus grande puissance qui a réuni les familles en corps, mais souvent sa force a-t-elle dépendu de la forme qu'elle a prise, de la manière dont elle s'est manifestée ? Obligée de faire contrepoids aux passions elle devait elle-même en être dégagée autant que possible, et c'est ce qui fait que tant d'essais ont été tentés pour en arriver à neutraliser les passions de ceux qui exerçaient l'autorité. C'est de là qu'originent les différentes institutions qu'on trouve chez tous les peuples et que la raison et les besoins leur ont suggéré.

Dans l'antiquité le peuple d'Israël avait reçu sa constitution de Dieu et il possédait le vrai sacerdoce qui l'éclairait sur ses devoirs politiques et religieux ; mais les autres peuples privés de l'abondance de ces lumières ont été obligés d'apprendre la politique à leurs dépens et par les plus dures expériences. Ce ne sont pour ainsi dire que la multitude des vices des gouvernements dont ils ont souffert qui les ont menés à accepter les formes les plus rationnelles et en même temps les plus douces.

Les auteurs païens n'ont jamais eu de notions exactes de l'autorité parce qu'ils ne possédaient pas suffisamment la vérité religieuse, mais encore trouve-t-on dans leurs écrits comme dans leurs œuvres de ces éclairés de la raison naturelle qui leur faisait apercevoir les différentes institutions politiques sous leur vrai jour.

Aussi ont-ils puissamment contribué à former ou modifier la condition des peuples au milieu desquels ils ont vécu ou de ceux qui leur ont succédé.

Il dépasserait de beaucoup la portée de simples articles de journaux d'en appeler à leur témoignage, mais ce sera arriver au même but que d'ouvrir la constitution de ces peuples. On y verra que ce qui a fait leur force et leur protection est justement ce que l'on voudrait nous enlever. On comprenait dans ces âges reculés que le peuple est trop inconstant et sujet à trop d'illusions pour que ses seules délibérations fussent la loi suprême et c'est pourquoi on avait créé des institutions qui prenaient temps en temps le nom de conseil des vieillards, de sénat, de collèges des flamines pour corriger ou modifier soit la volonté populaire, soit l'arbitraire des rois, lesquelles institutions n'étaient autre chose que l'imag. des chambres hautes dans les gouvernements constitutionnels.

Le patronage des chemins de fer.

On lit dans le *Courrier du Canada* :

Un correspondant, dont nous respectons l'opinion, nous communique quelques remarques au sujet du patronage exercé par le gouvernement Joly pour les emplois du chemin de fer de la Rive Nord, et attire fort à propos l'attention du nouveau cabinet sur l'exclusion presque complète de nos compatriotes.

Nous laissons à notre correspondant la responsabilité des faits qu'il rapporte, permettant à qui de droit de le contredire.

Dans tous les cas, il existe un fait que nous connaissons, c'est que tous les emplois importants ont été donnés à d'autres qu'à nos compatriotes, dans cette province presque exclusivement française.

Le gouvernement-Charleau aura-t-il le courage de réparer cette criante injustice ? Nous l'espérons.

"Je voyais dans votre journal que vous recommandiez au nouveau ministère de donner aux Canadiens-Français la part du patronage à laquelle ils avaient droit, dans les diverses nominations qu'il aura à faire le gouvernement, lorsqu'un mois de janvier, il prendra possession du chemin de fer du Nord. J'espère que de fait il donnera plus justice à nos concitoyens que le défunt ministère Joly qui n'accordait des places qu'à des Anglais que, souvent même, il faisait venir de l'étranger. J'attirerai spécialement l'attention du gouvernement sur le bureau de Québec. Je dois le dire à la vraie honte des ministres canadiens-français qui laisseraient partir du ministère défunt, il n'y a pas, dans le bureau de cette ville essentiellement française, un seul canadien et qui plus est, pas même un seul anglais parlant ni même comprenant le français.

On dira peut-être que M. McGreevy avait seul le contrôle des situations, je dirai non, et cela avec connaissance de cause. *L'Éclair* ne taxera peut-être de mensonge, je lui dirai de suite qu'avant de porter une telle accusation, il voie M. McGreevy qui saura lui dire que j'ai parfaitement raison.

Je nommerai d'abord les personnages qui composent ce bureau : J. T. Prince, Surintendant des passagers et du trafic, jeune homme venu, je ne sais trop de quel coin des Etats-Unis.

A. M. Trémaine, Agent de fret, ne parlant ni comprenant un seul mot de français.

P. M. Cotter, Agent, se trouve absolument dans la même position.

Andrews, Assistant agent de fret, jeune homme de Montréal, même chose encore.

Walsh, assistant de M. Prince, ne sait pas dire oui en français.

Les deux opérateurs, même chose encore.

Comme on le voit, c'est là un mal auquel il faut remédier. J'ai vu moi-même des cultivateurs venir prendre des informations au Bureau du fret et s'en retourner sans avoir pu se faire comprendre. Ils allaient trouver M. Prince qui les recevait comme un chien sur un jeu de quilles.

Si l'on veut des preuves qu'on demande à un propriétaire bien connu d'un moulin à carder de St. Bazile dont je ne me rappelle pas le nom dans le moment qui a fait cinq ou six voyages à Québec afin de faire des arrangements pour faire charroyer la laine à son moulin, et qui jamais n'a pu même se faire comprendre. Un autre exemple si on le veut. On émettait cet été des billets à moitié prix de Québec aux Trois-Rivières, bon pour partir le samedi et revenir le lundi. Deux Canadiens achètent chacun un billet et demandent à l'agent si avec ce billet ils pouvaient revenir le jour même : Que répond l'agent qui ne comprenait pas le premier mot de ce qu'ils lui disaient. Nos deux individus montent aux Trois-Rivières et le soir le conducteur malgré leurs protestations leur fait payer leur passage de nouveau. Voici des faits qui parlent d'eux-mêmes. Je ne demande pas que l'on emploie que des Canadiens-Français exclusivement, non certainement, bien que dans les provinces sœurs, on pratique cette même exclusion à l'égard de nos compatriotes mais il n'est que juste que l'on nomme au moins des Anglais parlant français.

Que l'on exige de ces messieurs qui désirent avoir des situations, ce que l'on exige de nous Canadiens-Français qui ne pouvons avoir de situation sans avoir les deux langues. L'agent qui vend des billets et l'agent du fret appelés chaque jour à être en relations avec des Canadiens-Français devraient, il me semble, être de nos compatriotes. Il n'en manque pas parmi nous qui ne soient plus capables que les MM. maintenant employés à ce bureau.

Je demande donc justice pour les Canadiens-Français, et j'ai trop foi dans les bonnes intentions du nouveau ministère pour ne pas savoir que l'on prendra note de ces faits. C'est là ce qu'on doit attendre les Canadiens-Français."

JUSTITIA.

Le trésor provincial.

Ce n'est pas une accusation banale, une rumeur pour agiter l'opinion publique, non, c'est un fait sérieux, positif, le trésor provincial a été laissé dans un état pitoyable par l'ex-gouvernement Joly.

La position est tellement grave, les affaires ont été tellement embrouillées par l'ex-trésorier Langelier, qu'il devient nécessaire qu'un état des finances soit publié par le gouvernement actuel, afin de faire connaître au peuple quelle est aujourd'hui la situation financière de la province.

Quand le peuple pourra voir et juger par lui-même, il comprendra le rôle néfaste que l'administration libérale a joué pendant les dix-huit mois de règne qu'elle a obtenus au moyen de la fraude, de la corruption et de l'usurpation.

—*Courrier du Canada.*

Une singulière proposition.

Deux Américains intéressés au projet du pont du Coteau proposent aux citoyens de Montréal et de la province de Québec, hostiles à cette entreprise, de construire un chemin de fer du Coteau à Montréal, pourvu que Montréal ou le gouvernement de Québec fasse la moitié des frais de cette voie ferrée. C'est la *Gazette* de Montréal qui nous fait part de cette proposition. Elle est pour le moins singulière. Ou ces Yankees veulent se moquer de nous, ou ils sont bien naïfs s'ils croient pouvoir nous amadouer en nous offrant un chemin dont nous ne saurions que faire.

Que ces messieurs comprennent bien une fois pour toutes, que la guerre est déclarée à ce projet qui vise à détourner le commerce destiné à nos ports de mer, à nos navires, pour les diriger vers New-York et Boston. Il n'y a pas de compromis possible ; il n'y a pas de compensation à nous offrir. Nous voulons tout le commerce que doivent nous apporter nos voies ferrées construites au prix de tant de sacrifices, et les promoteurs de l'entreprise américaine ne sauraient nous faire lâcher prise.

Nous comptons bien que le gouvernement nous aidera dans notre lutte. Il nous le doit et il doit à sa politique nationale, "Le Canada pour les Canadiens" a dit le gouvernement conservateur. Ce que nous demandons fait partie de ce qu'il a réservé pour le Canada. La protection doit s'étendre à toute la richesse nationale, à tout ce qui peut l'augmenter. A ce titre, les Américains devront être malvenus à demander qu'on leur fasse des faveurs au détriment de notre pays.

La Minerve.

M. MERCIER.

Nous lisons dans le *Courrier de St. Hyacinthe* :

Lundi dernier, à l'issue de la grand-messe, M. Mercier, a adressé la parole aux électeurs de la paroisse de St. Hyacinthe, pendant une heure et demie, et a fait l'exposé de sa conduite politique durant son court passage au conseil exécutif de cette province.

Notre intention aujourd'hui n'est pas de discuter le discours qu'il a prononcé et de rétablir les faits qu'il a parfois altérés. Nous ne voulons que constater une chose ; c'est que, contrairement à ses habitudes, M. Mercier a été modéré dans ses expressions, modéré même dans ses opinions et dans ses appréciations des chefs conservateurs. Il n'est plus celui qui, le printemps dernier, vouait aux gémonies ses adversaires, et le combattait à outrance ; il a osé à peine dire qu'ils avaient eu tort et s'est abstenu, à plusieurs reprises, d'apprécier leurs actes, de peur, sans doute, de porter un jugement téméraire.

En parlant des cinq députés libéraux qui ont abandonné le ministère Joly, il n'a pas voulu les appeler traités ou vendus, à la manière de *L'Éclair* de la *Patrie* et de *l'Union* ; il a même été jusqu'à dire que leurs motifs pouvaient être honorables, condamnant par là les excès de langage et l'attitude injurieuse de la presse libérale.

Les réticences de M. Mercier, ses allures quasi pacifiques, ont été remarquées, surtout par ses amis de la ville qu'il avait habitués à un langage plus énergique, à des opinions plus tranchées et plus décisives. Ils se sont demandés et avec beaucoup de raison ce que cela voulait dire, et leur ébahissement a été complet, quand M. Mercier, après certains ménagements, s'est prononcé en faveur de la coalition de tous les hommes politiques de bonne volonté et a admis que la dette de la province avait été créée pour l'accomplissement de grands travaux d'utilité publique et que ceux qui sont animés d'un patriotisme sincère devaient s'unir pour améliorer notre position financière. Dans ces paroles, plusieurs ont conclu que l'ex-solliciteur général n'aurait aucune répugnance à marcher avec le chef du parti conservateur, et ce doit être là le fonds de sa pensée et le secret de ses désirs.

Le Chemin de fer Pacifique Canadien.

UNE NOUVELLE ET ÉTONNANTE PROPOSITION.

On lit dans le *Canadien* :

Le général W. B. Hewson, de l'armée des Etats-Unis, ci-devant Ingénieur en chef de quelques lignes importantes de chemins de fer, entre autres de celui de Memphis et de Charlestown, vient de publier une brochure sur le chemin de fer Pacifique Canadien, qui a été en partie reproduite dans le *Rosé Belford Monthly*. Ce document est instructif et intéressant.

Le général condamne en termes énergiques la localisation de notre grande voie nationale telle qu'elle est aujourd'hui projetée, et soutient que les quatre millions que nous avons dépensés en explorations, ont été jetés au vent, nos ingénieurs n'ayant pas réussi à découvrir, non seulement la route la plus avantageuse, mais encore une route praticable.

Ses objections à la localisation actuelle, peuvent se résumer comme suit :

Que le terminus Est du chemin, qui de toute nécessité aurait du être placé à haute marée est situé au fond des bois, sur le Lac Nepissing.

Que depuis le Lac Nepissing jusqu'à la tête du Lac Supérieur, le chemin devra parcourir un pays aride et montagneux, impropre à la colonisation, nécessitant des travaux immenses ; ayant de plus une étendue d'au-delà de 150 milles sur le Lac Supérieur, il sera exposé à être pris par les vaisseaux de guerre armés des Etats-Unis.

Que depuis la Baie du Tonnerre à Sil Kirk, sur la Rivière Rouge, la ligne devra passer à travers un pays de même nature

à peu près, et si près de la frontière américaine, qu'il pourra être attaqué par une armée ennemie en deux jours de marche.

Que depuis la Rivière Rouge jusqu'aux montagnes Rocheuses, la ligne, quoique se dirigeant vers le Nord Ouest, est localisée trop au sud, tellement qu'elle aura un parcours de 500 milles, elle devra traverser le désert américain, aride et sablonneux, qui traverse la frontière, et s'étend sur une certaine étendue sur le territoire canadien.

Que le point choisi pour le passage des Montagnes Rocheuses est beaucoup plus élevé qu'il ne le serait en allant plus au Nord, Yellow Head Pass, le point choisi, étant de 3,800 pieds d'élévation, tandis que l'élévation à la Rivière La Paix n'est que de 1,800 pieds.

Que la route choisie dans la Colombie Anglaise passe à travers la plus large et la plus difficile, une mer de montagnes, telle qu'on l'a si justement appelée, et se termine au Pacifique à Burrard Inlet où elle est exposée aux batteries du fort Américain de San Juan.

Que tant que la section depuis la Baie du Tonnerre au Lac Nepissing ne sera pas bâtie, ce qui, probablement ne sera pas avant plusieurs années, en conséquence du coût énorme de ces travaux, notre grande voie nationale ne sera sous notre contrôle que pendant la saison de la navigation. Pendant six mois de l'année notre trafic alimentera les chemins de fer Américains et pendant les six autres mois sera à la merci de la concurrence de nos voisins. Que le coût de la ligne, telle que projetée est excessif, les sections maintenant en voie de construction depuis la tête du Lac Supérieur jusqu'à la Rivière Rouge, variant de \$27,000 à \$83,000 par mille, et on peut ajouter que les soumissions maintenant sous considération pour 125 milles depuis Yale à Kamloops, dans la Colombie Anglaise, se montent à l'énorme somme de quinze millions (\$15,000,000) à part les rails et le matériel roulant, rolling stock.

Prenant ces chiffres pour base, les 500 milles dans la Colombie Anglaise, coûteront probablement cinquante millions !

Que la ligne, courant dans presque tout son parcours près de la frontière, ne pourra jamais réaliser ce que l'on doit attendre d'un chemin national.

Pour remédier à ce pénible état de choses, le général Hewson propose une route qui de premier abord pourra paraître nouvelle, sinon surprenante, mais laquelle cependant est basée sur des preuves de la plus haute évidence et qui peut être développée comme suit :

Partant de Québec en suivant le chemin de fer du Lac St. Jean, maintenant en voie de construction, jusqu'à la Tuque et jusque au haut St. Maurice ; de là à travers les hautes régions de la Baie d'Hudson, descendant la rivière Harricomy, traversant la rivière Abbitibe et la rivière aux Originaux, se ralliant à ces rivières, dans leur cours vers la Baie Saint Jacques et la Baie d'Hudson ; de là traversant la rivière Albany et courant dans la direction Ouest sur Norway House, à la partie Nord du Lac Winnipeg.

De ce point la ligne se dirige sur Cumberland House, longeant la courbe Nord de la rivière Saskatchewan dans sa partie navigable. De là traversant la rivière aux Castors et la rivière Arthabaska, longeant au Nord le petit lac des esclaves, traversant la rivière Enfumée jusqu'à la passe de la vallée de la rivière à la Paix, il se dirige vers la rivière Shoenuan, à la passe Portland et le Port Essington sur le Pacifique ; Québec devant être le port de mer d'été, Halifax ou St-Jean le port de mer d'hiver du côté de l'Atlantique, avec un port vis-à-vis Québec, ou des bateaux à vapeur propres à traverser les chers chargés : avec une branche de 350 milles depuis la Baie Saint-Jacques en montant la rivière Abbitibe, en descendant la rivière Montréal à la Mattawan pour se mettre en rapport avec Montréal et Toronto, le général Hewson prétend que cette route coûtera infiniment moins à bâtir que la route actuelle, qu'elle sera de plus 250 milles plus courte d'une mer à l'autre, économie de distance dont il estime les frais d'administration à un million par année en supposant six trains par jour.

Si cette nouvelle route est praticable, on verra au premier coup d'œil qu'elle possède tous les éléments essentiels à un chemin national et impérial. C'est la voie la plus courte de l'Atlantique au Pacifique : elle traverse l'intérieur du Dominion d'un océan à l'autre : elle n'est pas exposée aux déprédations d'un ennemi ; elle fournit une route militaire propre au transport de matériel de guerre pendant toutes les saisons de l'année, étant à la bris de toute attaque militaire, qui autrement pourrait être un obstacle à la coopération du gouvernement impérial. Elle traverse entièrement la plus grande étendue de terres arables depuis Norway House jusqu'aux Montagnes Rocheuses, et plus particulièrement le magnifique territoire et la rivière à la Paix si éloquentement décrit par le Capitaine Butler ; elle utilise en même temps toutes les grandes rivières qu'elle rencontre, et qui se déchargent du côté du Nord dans la mer Arctique et dans la Baie d'Hudson, rapprochant Manitoba, par ce dernier passage, plus près de Liverpool pendant 4 mois de l'année, que ne l'est ce dernier de New-York.

En attirant à Québec le commerce du Grand Ouest en été, et par Québec à Halifax et St-Jean en hiver, elle développera les rapports commerciaux, fera de toutes les populations du Dominion une nation homogène sous le rapport du progrès entre toutes les provinces de la confédération et tout en réalisant leurs plus hautes aspirations, elle aura pour effet de consolider les institutions Britanniques dans cette partie du Nord du continent.

La première objection qui devra naturellement être faite à cette nouvelle route, est le climat du pays depuis Québec à Norway House.

En vue de cette objection le général Hewson ne se fie pas sur ses connaissances personnelles du pays, mais appuyant le cas sur des témoignages, il cite l'autorité des hommes scientifiques, des géologues et explorateurs canadiens, ainsi que des employés de la compagnie de la Baie d'Hudson, qui détruisent toutes les notions préconçues contre le territoire en question.

Toutes ces observations sont présentées sous un point de vue tout à fait nouveau et plein d'actualité, elles devraient faire le sujet de graves considérations de la part du gouvernement fédéral et du peuple du Dominion. On devrait suspendre, pour le moment au moins, toute dépense sur la localisation actuelle, excepté toutefois la section qui se trouve à la tête du lac Supérieur et la Rivière Rouge, qui est déjà bien avancée et dont l'importance est d'un intérêt tout à fait distinct et immédiat. On devrait suspendre les travaux jusqu'à ce que la route du général Hewson ait été éprouvée avec satisfaction au moyen d'explorations de sections transversales, d'après le système américain, suivie de quelques lignes d'essai, et dont le coût, comme il le prétend n'excéderait pas \$150,000.

Nous livrons ces observations à l'étude et à la curiosité de nos lecteurs et nous croyons qu'elles méritent d'attirer leur attention.

INFORMATIONS.

On est en pleine agitation électorale au Manitoba.

Le premier ministre, M. Norquay, n'a personne à combattre, mais ses collègues—sauf M. C. P. Brown—ne sont pas du tout sûrs de triompher. On dit même que l'élection de M. le sénateur Girard, secrétaire-provincial, n'est pas du tout certaine à Saint-François Xavier. M. Patrice Breland, qui l'oppose, rallie la plupart des mérités à sa candidature.

M. A. A. C. La Rivière n'a pas d'opposition à Saint-Boniface.

MM. J. A. N. Provencher et Alex. Kitten se présentent dans Sainte Agathe : le résultat est douteux.

M. Joseph Taillefer sollicite de nouveaux suffrages dans la circonscription de Morris : il a deux concurrents.

Le notaire H. J. Clarke s'offre aux électeurs de Rockwood.

Cinq ou six circonscriptions seulement éliront des hommes portant des noms français.

Du *Courrier du Canada* :

Dans sa visite à nos manufactures Sir Léonard Tilley a été accompagné par Son Honneur le maire, MM. A. P. Caron, F. Ronleau, R. P. Vallée, députés aux Communes, MM. P. Garnaud, J. Sheyhn, E. Chinié, jr., J. Renaud, jr., etc. Pendant quelques heures les ministres locaux, savoir les honorables MM. Ross, Loranger, Lynch et Flynn, se sont joints au corps des visiteurs.

Sir Léonard Tilley a visité la maison Renaud et Cie, la manufacture de caoutchouc de M. Whitehall, la manufacture de tabac de MM. Lemesurier et Cie, la manufacture de meubles de Drum, appartenant à une société de capitalistes de Québec, la manufacture de M. Ph. Vallières, les établissements de chaussures de MM. Bresse, Migner, Fortin et Contant, et la grande tannerie de M. Germain.

Tous ces divers établissements paraissent fonctionner avec vigueur, et plus particulièrement les industries en cuir au sujet desquelles Sir Léonard a exprimé son admiration.

De tous les manufacturiers Sir Léonard a pris des renseignements qui lui serviront à remanier le tarif dans un sens aussi favorable que possible à nos industries.

Après cette visite, qui se termina tard dans l'après-midi, M. A. P. Caron, dont tout le monde connaît la généreuse hospitalité, invita Sir Léonard Tilley et sa suite à un lunch somptueux.

Les fabriques de lainages sont en pleine activité. Celle de MM. Thewton et Hughes à Kingston, opérera jour et nuit d'ici à la fin de février ; celle de MM. Taylor et Sanderson, à Napanee, fonctionne à merveille.

La manufacture de Cowansville ne peut suffire, dit-on ; aux commandes de convertures de laines qu'elle reçoit tous les jours. M. B. Rosamond, d'Almonte, écrit que nombre de manufactures dans cette province marchent le soir.

Même succès dans la province de Québec, où les fabriques de lainages ont des commandes considérables.

Le *Herald* de Montréal se prononce carrément dans un récent article, pour l'abolition du système fédéral et demande l'union législative.

On dit qu'un régiment de troupes régulières accompagnera S. A. R. la Princesse Louise, à son retour au Canada et sera stationné à Ottawa.

On écrit de Rome, à la date du 3 novembre :

Un évêque étranger qui a eu l'honneur de s'entretenir longuement avec le Pape, il y a quelques jours, me disait ceci :

"Léon XIII a parlé sans s'interrompre de la situation de la France, de la Belgique, de l'Allemagne, de l'Angleterre, de l'Autriche, de l'Italie, de l'Orient. Avec une acuité extrême d'indulgence, il a d'abord passé en revue ces divers Etats, montrant partout le contraste des gouvernements et des populations, celles-ci subsistant à des passions qui les aveuglent et les isolent. Puis, faisant une sorte de synthèse, il s'est élevé à de hautes considérations, affirmant avec calme que le moment était proche où le monde civilisé, imprégné bon gré mal gré de l'idée chrétienne qui est la

substance même de sa vie, se retournerait vers l'Eglise.

Nous ne devons jamais nous troubler, Monseigneur, encore moins désespérer, a dit le Saint-Père en concluant. Quant à moi, je sens tous les poids de ma mission, mais j'ai confiance en Dieu. Mon devoir paternel n'est pas seulement d'attendre que le monde vienne à la vérité, mais d'aller vers lui les bras et le cœur ouverts.

Il m'a semblé utile de rapporter ce qui précède, afin de démentir les bruits de certains journaux à l'endroit des rapports du Saint-Siège avec les puissances. S'il est vrai que telle ou telle de ces puissances n'a pas répondu jusqu'ici dans des temps absolument favorables aux avances de Léon XIII, il ne s'ensuit pas que les négociations doivent être interrompues et suspendues. Le Pape ne cessera point de tendre une main paternelle et amie aux gouvernements comme aux peuples. Il ne cessera point non plus de recommander aux premiers la modération, la justice unie à la charité, aux seconds l'obéissance et le respect unis à la dignité humaine. Dans tous les actes comme dans les paroles de Léon XIII, gouvernements et peuples ne trouveront qu'un motif d'admiration.

Les Frères des écoles chrétiennes, de Québec, viennent de recevoir par l'entremise de l'honorable ministre de l'Agriculture de la Puissance du Canada, le diplôme qui leur a été décerné à l'Exposition universelle de Paris de 1878, pour les travaux de dessin et de devoirs scolaires qu'ils y ont envoyés.

Mercrêdi soir, la Société S. Jean Baptiste de Worcester, la plus nombreuse de nos associations nationales, aux Etats-Unis, a voté, à l'unanimité de ses membres de se rendre à Québec le 24 juin 1880. Un comité de préparatifs a été choisi. Il se compose de messieurs P. L. Paquette, Ls Allen. P. A. Lemay, C. Toopin, Jos. Marchessault, J. G. Vaudreuil, A. Dupré.—Le Travailleur.

L'abaissement extraordinaire du niveau de l'eau dans le lac Tulare, Californie, va permettre aux savants d'exercer leur science et de faire des recherches qui seront d'un grand intérêt. On vient de découvrir des ruines qui peuvent autrofois avoir été une grande ville. On voit des constructions en pierre, des vestiges de canaux bordés d'arbres, et d'autres signes indiquant que le lit de ce lac a déjà été habité par une population qui a probablement péri par suite d'une grande inondation.

Exploration.

On lit dans le Courrier de Maskinongé : Depuis l'avènement des conservateurs au pouvoir, notre digne représentant à la chambre locale n'est pas resté inactif. On se rappelle que l'année dernière grand nombre de personnes demandèrent au cabinet défunt d'envoyer des arpenteurs afin de diviser cette grande étendue de terrain au Nord de Ste Ursule, et que déjà des colons habitaient sans avoir un chemin de sortie excepté en hiver, en passant sur les glaces des différents lacs qui séparent les terrains de ces colons d'avec les terrains de la paroisse de St. Alexis. S'il faut en juger par les résultats, M. Joly n'écoula pas cette juste demande. Nous avons aujourd'hui le plaisir d'annoncer à nos lecteurs que Ed. Caron Ecr., M. P. P. vient d'obtenir de M. Chapeau la division de ces terrains. M. Delachevrautière arpenteur territorial est déjà à l'œuvre, et dans quelque temps nous verrons surgir de nouvelles paroisses; or nous informons que la première sera nommée St. Bernard qui est déjà habitée par plusieurs colons.

Ces braves cultivateurs ont pu malgré le manque de chemins ouvrir de belles terres et jeter les basses de plusieurs belles et grandes paroisses. Nous espérons que nos jeunes cultivateurs au lieu d'émigrer en grand nombre aux Etats-Unis s'empresseront d'aller prendre ces terres nouvelles, il y en a pour tout le monde et des belles.

NOUVELLES D'EUROPE.

Berlin 11—Le froid devient de plus en plus intense dans la Haute-Silésie. Le thermomètre est descendu à 12 degrés au-dessous de zéro, dans la journée d'hier. La population de cette contrée souffre énormément de la famine.

Vienne 11—Le froid est très-grand dans toute cette partie de l'Autriche. Depuis 1838, aucune hiver n'a été aussi rigoureux que celui-ci.

Rome 11—La neige est tombée en abondance dans la Calabre et dans la Sicile. Des orages ont eu lieu dans le district de Ravonne par suite de la chute du pain.

Paris 11—Depuis 1861, la Seine n'a point gelé aussi profondément que cette année.

Rome 11—Notre Saint Père le Pape a adressé une dépêche aux évêques du Chili et du Pérou pour les prier d'abandonner de leur influence en faveur du rétablissement de la paix entre ces deux pays.

Berlin 11—Le gouvernement prussien refuse d'aider à la réalisation du projet conçu pour qu'une exposition universelle ait lieu en cette ville.

Paris 11—D'après le Gaulois, l'ex-impératrice Eugénie aurait renoncé à entreprendre en ce moment son voyage dans le pays des Zoulous, à cause de la saison avancée.

Madrid 11—La démission des quinze généraux de l'armée, annoncée hier, cause une grande anxiété. On semble porté à croire que cet acte inattendu est le résultat d'une antipathie de la part de ses officiers pour le roi Alphonse et qu'ils désirent devenir indépendants, afin de pouvoir mieux le combattre. Cette explication coïnciderait singulièrement avec les bruits

qui circulent d'une nouvelle insurrection carliste.

Constantinople, 11—La situation de l'Est de la Roumélie s'améliore sensiblement. Les Chrétiens et les Musulmans semblent vouloir vivre en paix.

St. Pétersbourg, 11—Les révolutionnaires ont lancé de nouvelles proclamations et se disent prêts à recommencer leurs odieuses tentatives contre la vie du Souverain. L'excitation est grande dans la ville. La police, toujours sur pied, a été augmentée considérablement. L'empereur est au Palais d'hiver et autour on y fait bonne garde. On craint de nouvelles tentatives.

NOUVELLES LOCALES.

Chronique Truffienne—Tel est le titre d'un nouvel ouvrage dû à la plume facile de M. Benjamin Saitte, d'Ottawa. C'est un volume de 237 pages in octavo renfermant l'histoire des Trois-Rivières.

Nous offrons nos sincères remerciements à l'auteur pour l'envoi de son précieux ouvrage.

Adelina Bousseau, fille de Augustin Bousseau et épouse de Michel Denis, de Mont-Carmel, est absente du district depuis longtemps et sa famille recevrait avec reconnaissance toute information sur son compte. On pourra adresser à ce bureau.

Les livres de étreennes.—Il n'est pas d'objet qui réunisse mieux toutes les qualités requises pour faire un joli cadeau qu'un beau livre. Un livre est toujours bien reçu. Il y en a pour tous les goûts et toutes les bourses : Les alphabets illustrés pour enfants ; les histoires, sciences et voyages, etc. Les livres de piété et de dévotion dont les relecteurs sont si variés. Parmi toutes ces collections la bibliothèque rose attire principalement l'attention par la grande variété de volumes dont elle est composée, par l'attrait particulier qu'elle a pour les enfants. Procurez-vous donc chez messieurs J. B. Rolland & Fils, Libraires à Montréal quelques volumes de la bibliothèque rose ; pour étreennes à vos enfants.

Les prix de ces volumes sont très-modiques et variant suivant la reliure ; en brochure 55cts reliure percaline ordinaire, 80cts reliure percaline plat or ; 88cts le volume franco par la poste.

Fêtes de NOEL et du JOUR DE L'AN.

TRUDEL & LACOURSIERE NO. 46 RUE DU PLATON TROIS-RIVIERES.

Tout en remerciant sa nombreuse clientèle et le public en général, M. Olivier Trudel a le plaisir d'annoncer qu'il vient d'ouvrir en société avec M. P. X. O. Lacoursière, porte voisine de sa librairie, un magasin d'Épicerie de premier choix. Ils auront toujours en mains un assortiment des plus complets, consistant en :

- Farine, Morue, Riz, Thé, Melasses, Lard, Harengs, Barley, Café, Sirops, Saïndoux, Saïmons, Vermicelle, Chocolat, Saucres, Jambons, Homards, Macaroni, etc., Miel, etc. Saucissons, Huitres, etc.

VINS ET LIQUEURS. Champagne, Bénédicte, Brandy, Béné Daves, Chartre, Anisette, Gin, Anglaise, Sherry, Anisette, Old Tom, Porter Daves, Port, Kirsch, Whiskey, Anglaise, Quinine, etc. Curacao, etc. Rye, etc., Cidre, etc., etc. TABAC, CIGARES.

MM. Trudel et Lacoursière prendront en échange les produits agricoles aux meilleurs prix du marché. Vous êtes respectueusement priés de faire une visite à ce nouveau magasin.

VENTE DE STOCK.

Soumissions demandées.

DES SOUMISSIONS seront reçues d'ici au 15 JANVIER 1880, pour l'achat d'un stock général de MARCHANDISES-SECHES et GROCERIES appartenant au sousigné A. M. HART, Marchand, Nicolet.

Tous les articles sont en excellente condition et la plupart ont été achetés avant la hausse du prix des marchandises. Le stock pourra être examiné chez le sousigné.

CONDITIONS DE PAIEMENT : Billes à quatre mois et endossés.

Adressez les soumissions au Soussigné A. M. HART, Nicolet.

AVIS.

Le soussigné donne avis par les présentes qu'il fera application à la prochaine session de la Législature de la Province de Québec de la Loi relative à l'achat de l'autorisation à prélever des taxes de péage sur un pont qui appartenant, sur la rivière Basissac, situé dans la paroisse de St. Stanislas de Batiscan dans le comté de Champlain dans le district des Trois-Rivières, près des moulins à scie appartenant au soussigné.

Que les taxes de péage qui se propose de demander pour passer sur le dit pont sont comme suit :

- Pour un piéton \$0.01 cts.
Pour chaque voiture à deux roues ou voiture tirée par un seul cheval ou bœuf 0.06 "
Pour chaque cheval ou bœuf additionnel 0.04 "
Pour toute voiture à quatre roues tirée par un seul cheval ou bœuf 0.08 "
Pour tout cheval ou bête portant un cavalier 0.06 "
Pour chaque cheval, mulet ou vache et tête de gros bétail 0.03 "
Pour chaque mouton, veau, cochon 0.02 "

Que la hauteur de l'arche du dit pont est de quinze pieds au-dessus des hautes eaux et que le dit arche a quatre vingt sept pieds de long et laisse une espace suffisante pour le passage du bois et des billots flottants sur la dite rivière.

Que la dite rivière n'est pas navigable à l'endroit où est situé le dit pont et qu'il n'y a pas de pont-levis sur le dit pont.

Que la dite rivière n'est pas navigable à l'endroit où est situé le dit pont et qu'il n'y a pas de pont-levis sur le dit pont.

Par BLANCHET & PENTLAND, Les Procureurs.

Dans la Saspareille de Bristol, nous avons le plus puissant purificateur et régulateur du sang. Dans les pilules végétale de Bristol nous avons le plus actif purgatif et régulateur des intestins et du foie qui ait été découvert jusqu'à ce jour par les facultés médicales.

Fait disparaître les boutons et adoucit la peau. L'usage régulier de l'eau de Floride de Murray et Lanman pour la toilette prévient et enlève les boutons. La souplesse de la peau qu'elle produit empêche l'épime de se rider et de perdre sa beauté.

FAITES VOUS CES QUESTIONS. Souffrez-vous beaucoup du mal de tête, de constipation habituelle, de palpitation de cœur? Avez-vous des étourdissements? Votre système nerveux est-il affaibli? Votre sang circule-t-il mal? Avez-vous la toux? Etes-vous affaibli? Avez-vous des rapports de nourriture après avoir mangé? etc, etc. Tous ces inconvénients, et d'autres encore, sont causés par la dyspepsie, le mal de foie et l'indigestion. Les FLEUGES D'AOUT DE GREEN sont maintenant connus par tous les droguistes comme remède certain. 2,400,000 bouteilles ont été distribuées dans tous les Etats-Unis, par l'entremise des droguistes, pour en faire l'épreuve. Deux doses suffisent pour convaincre toute personne de ses qualités étonnantes pour guérir toute forme d'indigestion. Bouteille pour échantillon 10 cts. Bouteille régulière 75 cts. Vendue positivement par tous les droguistes de première classe dans les Etats-Unis.

AVIS.

Acte de Faillite de 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de JOSEPH LAVIGNE de la Rivière du Loup (en haut) FAILLI.

Vente par Soumissions ou par Encaissement.

Des soumissions seront reçues par le soussigné, jusqu'à midi, Samedi, le sixième jour de Décembre courant, pour l'achat du fond de commerce de cette succession, comprenant, Quincaileries, Ferblanteries, le roulan, Chaux, Meubles de Ménage, etc., suivant inventaire :

- Quincaileries, Ferblanteries, etc. \$152.92
Chaux, Meubles d'été et d'hiver, etc. 339.50
Meuble de Ménage, etc. 75.20

La liste et les effets pourront être examinés en s'adressant à F. X. LAMBERT, Ecr. Syndic Officiel, Rivière du Loup et la liste des effets, etc., pourra être examinée à mon bureau.

Conditions : Argent Comptant.

Comme le syndic et les inspecteurs ne sont pas tenus d'accepter la plus haute ni aucune des soumissions ; si aucune d'elles n'était acceptée ; avis est par le présent donné, que tout le fond de commerce, etc., tel que décrit ci-dessus, SERA VENDU PAR ENCAISSEMENT PUBLIC, SAMEDI, LE TROISIEME JOUR DE DECEMBRE COURANT, au magasin de Failli, à la Rivière du Loup, conditions : argent comptant. Pour être vendu à dix heures A. M.

A. BOURBONNIERE, Syndic, Bureau : 162 rue St. Jacques. Montréal, 2 Déc. 1879.

Electricité!

HUILE ELECTRIQUE EXCELSIOR DE THOMAS.

VALANT DIX FOIS SON PRIX EN OR.—LA DOULEUR NE PEUT DURER QUAND ON EN FAIT USAGE.

C'est la médecine la meilleure marché qui ait jamais été faite. Une dose guérit le mal de gorge ordinaire. Une bouteille à gué. la bronchite. Une valeur de cinquante centes a guéri un rhume de longue durée. Elle guérit positivement la catarrhe, l'asthme, et le croup. Une valeur de cinquante centes a guéri le torticolis, les tumeurs, le rhumatisme, la névralgie, la contraction des muscles, la rigidité des jointures, les difficultés de l'épime dorsale, et les douleurs et le mal dans aucune partie du corps, quel qu'en soit le siège et quelle qu'en soit la cause, elle fera toujours du bien. Une valeur de vingt-cinq centes a guéri un mauvais cas de dysenterie chronique et de sang.

Une cuillerée de thé guérit la colique en 15 minutes. Elle guérit tous les cas d'hémorrhoides qu'il est possible de guérir. Six ou huit applications guérissent certainement tous les cas d'inflammation de la poitrine. Pour des contusions, si on l'applique souvent, il n'y a pas la plus légère décoloration de la peau. Elle arrête la douleur d'une brûlure aussitôt qu'on l'applique. Elle guérit les pieds gelés, les cors, les ulcères et les verrues, et les blessures de tous les genres, sur l'homme ou la bête.

Médecins-vous des imitations. Demandez l'Huile Electrique du Dr. Thomas. Assurez-vous s'il porte la signature de N. S. Thomas sur l'enveloppe, et si les noms de Northrop et Lyman sont soufflés dans le vers de la bouteille et n'en ayez pas deux autres.

En vente chez tous les vendeurs de médecine : Prix 25 centes.

N. S. THOMAS, PHARM. N. Y. Et Northrop & Lyman, Newcastle, Ont. Seuls Agents pour la Puissance, Note—Electricité—Choisir et Electricité. 11 avril 1878.

BAZAR.

Le Bazar annuel de l'Association des Dames Charitables s'ouvrira à la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, le jour des Rois et se continuera les jours suivants. Le produit sera partagé entre les pauvres de cette ville et l'Hospice des Révérendes Sœurs de la Providence.

Toutes les personnes qui voudront bien contribuer à cette bonne œuvre sont priées d'envoyer leurs dons aux dames dont les noms suivent :

- Mesdames A. Dubord, J. B. Normand, E. Gervais, A. Polette, S. Dumoulin, A. Turcotte, M. Denéchand, M. Honan, E. Pacaud, Mlles. Beaudry et Godin.

La table de rafraichissement sera tenue par Mesdames J. B. Normand, J. E. Turcotte, L. E. Gervais, T. E. Normand, J. N. Bureau, O. Brunelle, G. B. R. Dufresne, J. G. Dufresne et J. F. V. Bureau.

M. D. GERIN, Secrétaire. Trois-Rivières, 17 Nov. 1879.

GRANDE CHANCE

PROPRIETE A VENDRE, Rue Ste. Geneviève, avec deux Maisons en bois.

PRIX : \$500.

Conditions de la vente : Deux cents piastres (\$200) argent comptant et la balance payable dans six (6) ans, sans intérêt. S'adresser à JAS. B. LUCKERHOFF, 14 Rue St. Antoine. Trois-Rivières, 19 Novembre 1879.—lm

AVIS.

M. GUILLET & Cie,

Auront toujours en mains POISSON FRAIS MORUE FRAICHE (merluche) MORUE FUMÉE direct de Portland. Trois-Rivières, 1er Décembre 1879.

DOMINION ORGAN CO., BOWMANVILLE, ONT.



Philadelphie 1876.

Paris, France 1878.

Sydney, Australie 1877.

Toronto 1879.

Les Orgues de la Puissance ont remporté les premiers prix partout où elles ont été exhibées. Instruments pour Salons et Eglises. Les personnes qui ont l'intention d'acheter ainsi que les artistes et les amateurs sont spécialement invités à examiner ces instruments.

Garanties pour 5 Ans, Prix réduits. PRIX DE \$50 A \$1200. OFFRES AVANTAGEUSES POUR QUELQUE TEMPS SEULEMENT. Pour introduire ces instruments dans le District des Trois-Rivières, nous les vendrons moyennant une partie comptant et la balance payable \$10 par mois. HATEZ-VOUS D'EN PROFITER. Ecrivez pour catalogues.

L. E. N. PRATTE,

Agent Général pour la Province de Québec. P. O. Boite 1403. MONTREAL.

Entrepôt Général pour la Province, No. 280, Rue Notre-Dame, Chez A. J. Boucher. SUCCURSALE : No. 3 RUE DU PLATON TROIS-RIVIERES.

MONTREAL.

TROIS-RIVIERES.

NOUVEL ETABLISSEMENT DE RELIURE.

P. V. AYOTTE, PHOTOGRAPHE.

163 RUE NOTRE-DAME, TROIS-RIVIERES.

Mr. AYOTTE informe le public de la ville et des campagnes environnantes qu'il vient d'ouvrir un atelier de reliure, et qu'il est prêt à recevoir toutes commandes pour reliure commune ou de luxe,

25 pour cent meilleur marché qu'à Québec & Montréal

Une remise libérale sera accordée à ceux qui auraient des séries d'ouvrages à faire relier. Un ouvrier habile et expérimenté est attaché à l'établissement. N. B.—Mr. Ayotte continuera comme par le passé à prendre des photographies de toute grandeur et aux prix les plus réduits.

Chemin de Fer du Nord.

Des billets de place pour toutes les Stations sur le chemin de QUÉBEC, MONTREAL, OTTAWA & OCCIDENTAL,

BILLETS DE RETOUR

POUR HOHELAGA & HULL (Ottawa).

Des billets via le CENTRAL VERMONT, MONTREAL & BOSTON AIR LINE, chemin de fer SOUTH EASTERN & PASSUMPSIC, des Trois-Rivières, à

- WHITE RIVER JUNCTION.....MANCHESTER CONCORD.....LAWRENCE, HAVERHILL.....BOSTON, LOWELL.....NASHUA, FALL RIVER.....WORCESTER, SPRINGFIELD.....NEW-YORK, &c.

Peuvent être achetés au Bureau de Billets de Chemins de Fer.

T. TRENAMAN, Agent.

No. 126 Rue Notre-Dame. Trois-Rivières, 4 Décembre 1879.

IMPORTATIONS D'AUTOMNE.

Liqueurs, Epicerie, &c.

Le soussigné ayant complété son assortiment d'automne invite le public à venir visiter son établissement. Il attire spécialement l'attention des MM. du Clergé sur la qualité supérieure de ses vins de messe et autres vins de toute espèce en fut et en bouteille ; liqueurs, Benedictine, Chartreuse, Curacao, etc., etc.

J'ai aussi l'agence de la célèbre Bière de FLETCHER de Sherbrooke, vendue au commerce au prix de Montréal et livrée à domicile dans les limites de la cité.

Il a également l'agence de l'HUILE ASTRALE DE PRATT ; laquelle offre pour l'éclairage des avantages exceptionnels parce qu'elle n'est pas explosible, ne donne aucune odeur, produit une lumière blanche et brillante, ne ternit point les globes et pour cette raison est particulièrement recommandable pour les églises et édifices publics. Elle s'emploie comme l'huile de pétrole ordinaire.

O. CARIGNAN, Trois-Rivières, 13 Novembre 1879.

OVIDE BOUCHER FERBLANTIER

Trois-Rivières.

M. BOUCHER a l'honneur d'informer le public qu'il a ouvert une boutique de ferblanterie sur la RUE ST. MARTIN.

Toutes les commandes pour articles de ferblanterie, réparations, appareils de chauffage, seront remplies avec la plus grande attention et à bas prix. Tout ouvrage ou réparation à domicile sera également fait à bon marché. Trois-Rivières, 4 Décembre 1879.



ELARGISSEMENT DU CANAL WELLAND.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

Des soumissions cachetées, adressées au soussigné et endossées "Soumission pour le Canal Welland," seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée des malles de l'Est et de l'Ouest, VENDREDI, le 14me jour de NOVEMBRE prochain, pour le creusement et le parachèvement de cette partie du Canal Welland, entre l'ancien Bend et Port Colborne, connue comme les sections Nos. 33 et 34, comprenant la plus grande partie de ce qui est appelé le "Rock Cut."

Les plans, la position de l'ouvrage et les devis pour ce qui reste à exécuter, peuvent être vus à ce bureau et au bureau de l'ingénieur résidant à Welland, depuis et après MARDI, le 4me jour de Novembre prochain et où l'on peut se procurer des formules de soumissions imprimées.

Les entrepreneurs sont priés de se rappeler que les soumissions ne seront pas prises en considération à moins qu'elles ne soient faites strictement conformes aux formules imprimées, et, dans le cas de sociétés, qu'elles ne contiennent les signatures actuelles, la nature de l'occupation et le lieu de résidence de chacun des membres, et de plus un chèque de banque pour la somme de trois mille piastres pour la section No. 33, et un pour la somme de quatre mille piastres pour la section No. 34, doivent accompagner les soumissions respectives, laquelle somme sera retenue si la partie soumissionnaire refuse d'entreprendre le contrat pour les ouvrages aux prix établis dans l'offre fait.

Le chèque ou argent ainsi envoyé sera remis aux entrepreneurs respectifs dont les soumissions ne seront pas acceptées.

Pour la date exécution du contrat, une garantie suffisante sera requise par un dépôt d'argent au montant de cinq pour cent sur la somme totale du contrat, de laquelle la somme envoyée avec la soumission sera considérée en faire partie.

Quatre-vingt-dix pour cent seulement des ouvrages faits seront payés jusqu'à leur parfaite exécution.

Chaque soumission doit contenir les signatures actuelles de deux personnes responsables et solvables, résidant en Canada, voulant se porter caution pour l'accomplissement de ces conditions et le parachèvement des travaux désignés dans le contrat.

Ce département ne s'oblige pas d'accepter la plus basse ni aucune autre soumission.

Par ordre, F. BRAUN, Secrétaire.

Département des Chemins de Fer et Canaux. Ottawa, 25 Octobre 1879.

AVIS SPECIAL AU PUBLIC.

Le soussigné a l'honneur d'inviter le public à faire une visite à son magasin. Il y trouvera un stock entièrement nouveau de Présents de NOEL et du JOUR DE L'AN, consistant en Montres d'Or et d'Argent, Chaînes, Bagues, Joints et Loquets, assortiment d'Épinglettes et de Pendants-d'oreilles en or solide, Bracelets et Diamants des plus riches disposés à la mode, sous le plus court délai, Boutons à chemises (Studs), Boutons pour les manches de Chemises, Boutons pour colliers, etc., etc. Argenteries unies (plated) dans les derniers goûts, Lunettes d'Or et d'Argent, et des Dés de sa propre manufacture. Boîtes de Musique et Albums, Horloges unies et de Fantaisie, Statues en Bronze et Vases de toutes descriptions. Le tout aux prix les plus réduits des villes.

P. M. CONNER, Successeur de L. E. Batteguay, 29 Rue du Platon. Trois-Rivières, 19 Novembre 1879.

F. OISEL. (DES MAISONS PLEYEL & ERARD, PARIS.) REPARATION ET ACCORD DE Pianos, Harmoniums, etc., etc. No. 10 et 12 Rue St. Nicolas.

Monsieur Oisel facteur de piano à Québec a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle de Trois-Rivières, qu'il met en loterie un piano neuf dit cottage, à une piastre le billet. Pour les personnes qui feront accorder leur piano, le billet sera remis gratuitement. Le tirage sera annoncé dans le Journal des Trois-Rivières.



BUREAU DE POSTE DE TROIS-RIVIERES. 10 Octobre 1879.

Table with columns: MALLES, ARRIVÉE, CLÔTURE. Lists arrival and departure times for various locations like Montréal, États-Unis, St. Grégoire, etc.

Les lettres enregistrées doivent être mûlées 15 minutes avant le départ de chaque malle. C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

PARFUM IMPERISSABLE CÉLÈBRE Eau de Floride DE MURRAY & LANMAN.

Le plus riche, le plus durable et le plus délicat de tous les parfums soit pour les hommes, soit pour la toilette ou les bains. A vendre chez les pharmaciens, les parfumeurs et les marchands de nouveautés.

PERRY DAVIS & FILS & LAWRENCE, Agents, MONTREAL. 5 Juillet-1879.

Le grand Purificateur du Sang. SASPAREILLE DE BRISTOL ET PILULES. Etablis en 1832.

Garanti pour la cure inflexible du scrofule sous ses plus mauvaises formes, les Ulcères obstrués et tertiaires et les Syphilis primaires, secondaires et tertiaires. PERRY DAVIS & FILS & LAWRENCE, Agents, MONTREAL. 5m 9 Juillet-1879.

AVI PUBLIC. Les exécutants de la partie du Fief et Seigneurie de Niverville appartenant à Dame Marie Louise Gélina Boncher de Niverville, Veuve L. G. Bourdage...

HOTEL ST. JAMES (FARMER.) TROIS-RIVIERES. M. JOY, PROPRIÉTAIRE.

Clé devant de l'Hotel du Canada, à l'honneur de prévenir ses nombreux amis et le public, qu'il est maintenant le propriétaire de l'Hotel plus haut mentionné. Cet Hotel déjà si favorablement connu du public voyageur a été remis à neuf et M. BIENDEAU espère pouvoir donner satisfaction complète à tous ceux qui voudront bien se retirer chez lui. 5 Juin 1879-3m.

LE "SCIENTIFIC AMERICAN." TRENTÉ-QUATRIÈME ANNÉE. Le journal scientifique le plus populaire du monde.

Seulement \$3.20 par année, y compris les frais de poste. Hebdomadaire. 52 numéros par année. Formant un livre de 4,000 pages.

Le SCIENTIFIC AMERICAN est un journal hebdomadaire de première classe contenant seize pages, imprimé sur le plus beau caractère, illustré avec profusion de splendides gravures représentant les plus nouvelles inventions et les plus récents progrès dans les arts et les sciences; on y trouve aussi des renseignements sur l'agriculture, l'horticulture, l'économie domestique, la science sociale, l'histoire naturelle, géologie, astronomie.

Le SCIENTIFIC AMERICAN est un journal hebdomadaire de première classe contenant seize pages, imprimé sur le plus beau caractère, illustré avec profusion de splendides gravures représentant les plus nouvelles inventions et les plus récents progrès dans les arts et les sciences; on y trouve aussi des renseignements sur l'agriculture, l'horticulture, l'économie domestique, la science sociale, l'histoire naturelle, géologie, astronomie.

On signale d'une manière spéciale dans le SCIENTIFIC AMERICAN toutes les inventions qui reçoivent des brevets au moyen de cette agence. On donne aussi le nom et la demeure de celui qui a obtenu le brevet.

Le SCIENTIFIC AMERICAN ayant une immense circulation, l'attention du public est attirée sur les avantages de l'invention brevetée et la vente s'en trouve facilitée. Toute personne qui a fait une nouvelle découverte ou invention peut s'assurer, sans payer aucun frais, si un brevet peut probablement être obtenu en écrivant aux sous-signés.

Nous expédions aussi gratis notre HAND BOOK contenant les lois sur les brevets d'invention, marques de commerce, etc., les prix et comment on se procure un brevet. Dans ce livre on trouve aussi des avis pour réussir à obtenir des brevets sur inventions.

MUNN & Co, 37 Park Row, New-York. Bureau succursale. Coin F. & 7e Rue Washington. D. O. États-Unis. 9 Décembre 1878.

CHARLES ROUSSEAU RUE DES FORGES, TROIS-RIVIERES.

Liqueurs, Epicerie et Provisions. Reçu par les épiceries papeterie un assortiment complet d'épicerie et provisions pour les familles.

FLEURS EXTRA 1re qualité à très bas prix, THÉS de 30 centimes à \$1.00 la lb. SUCRE BLANC moulu CASSONADES.

VINS FRANÇAIS ET BRANDY Importés, et de qualités défiant toute compétition, ainsi que toute espèce de liqueurs et autres articles de la spécialité.

Une visite est sollicitée avant d'aller ailleurs. On donnera une stricte attention aux ordres de la ville et de la campagne. Trois-Rivières, 2 Décembre 1878.

1879 !! 1879 !! COMMODORE D'AUTOMNE

Fourrures !! Chapeaux !! ROBES DE BUFFLES, GREENE & FILS & Cie. MONTREAL.

Un assortiment complet de marchandises nouvelles actuellement en disponibilité. CASQUES DE FOURRURES, FOURRURES POUR DAMES, GANTS ET MITAINES, ROBES DE BUFFLES. GREENE & FILS & Cie., 517 à 525 Rue St. Paul, MONTREAL.

MUSIQUE ! MUSIQUE ! PIANO & HARMONIUMS & C. A bon marché.

Le sousigné s'étant déterminé à abandonner son agence pour la vente des Pianos et Harmoniums etc., désire informer le public qu'il vendra au prix coûtant, d'ici à un mois, tout le stock qui lui reste en mains, consistant en pianos de "Hales" et harmoniums de la célèbre manufacture "Smith Organ Co.", Brome, etc. Que tous ceux qui ont besoin d'un bon instrument et à bon marché, viennent et ils seront satisfaits. Tous les instruments sont de première classe.

Venez !! Venez !!! O. N. FRECHETTE Batiscan, 24 Juin 1879.

JOSEPH MASSE RELIEUR. COIN DES RUES NOTRE-DAME & ST. GEORGE.

Depuis longtemps le besoin d'une Reliure se faisait sentir en cette ville, JOSEPH MASSE, répondra à ce besoin par le nouvel établissement qu'il vient de monter. Il sera en état de faire d'excellent ouvrage et donner pleine satisfaction. Il sera prêt à faire toute espèce de reliures depuis la reliure en papier jusqu'à un Maroquin broché et doré sur tranché.

Les prix sont très réduits et pour du comptant seulement. On s'empresse de venir lui donner un généreux encouragement. Trois-Rivières 27 M

Adresses d'Affaires.

Alfred Desilets. AVOCAT. Bureau au "Journal des Trois-Rivières," Trois-Rivières, 15 avril 1875.

P. Desilets, NOTAIRE. Bureau : au "Journal des Trois-Rivières," Trois-Rivières, Février 1878.

Mahiot & Cooke. AVOCATS. BUREAU-RUE BONNAVENTURE Trois-Rivières 25 Nov 1874

Dumont & Dupont. AVOCATS. Bureau: No 21 et 23 Rue Alexandre. Trois-Rivières, Février 1878.

L. P. Guillet, P. O. Guillet, AVOCAT NOTAIRE. BUREAU: RUE ST. PIERRE, No 32. En arrière de l'Eglise Paroissiale.

MESSIEURS GUILLET se chargent de toute collection, agence, etc., etc., qu'on voudrait bien leur confier. Trois-Rivières, 17 Févr. 1876.

J. Barnard. ARPEUTEUR. Bureau Rue St. Charles à côté du Palais de Justice. Trois-Rivières, 24 Mai 1877.

P. N. Martel, AVOCAT. Tiendra l'avenue son bureau à sa nouvelle résidence rue Bonaventure presque en face de chez M. Hon. Juge Polette. Trois-Rivières, 6 Juillet, 1876.

J. M. DESILETS. AVOCAT. (Ci-Devant Magistrat de District.) TROIS-RIVIERES.

Bureau : Rue St. Joseph, No. 23. Résidence : Rue Notre-Dame (Est), No. 95. Consultation : Au Bureau, de 9 h. A. M., à 5 h. P. M. " " A Domicile, de 7 à 9 h. P. M. Trois-Rivières, 9 Septembre 1878.

Georges Balcer, IMPORTATEUR ET COMMISSIONNAIRE EN GROSSEMENT coins des rues Notre-Dame et Alexandre. Trois-Rivières 5 Novembre 1873.

F. L. Desaulniers AVOCAT Bureau à Yamachiche.

Joseph Edouard Genest AVOCAT. Arthur T. Genest ARPEUTEUR. No. 33 RUE BONNAVENTURE. Heures de Bureau. De 8 h. A M à 5 heures P. M

Brunelle & Dugré. AVOCATS. Bureau : No. 19 Rue du Platon. Trois-Rivières, 28 Juillet 1879.

J. E. Méthot, AVOCAT. Bureau : No. 15 Rue Bonaventure. Trois-Rivières, 28 Juillet 1879.

AVIS. GODFROI LASSALLE. PERCEPTEUR DU REVENU pour le Gouvernement Local. Bureau No 12. Rue des Champs. Bureau ouvert de 9 heures du matin à midi et de 1 heure à 4 heures P. M.

LOUIS PRESSINET. Sculpteur en marbre et en pierre, informe le public qu'il est prêt à exécuter toute espèce de commande pour mausolés, pierre tumulaire, monument funéraire, manteau de cheminée, corniche et généralement tout ce qui entre dans ce genre d'industrie aux prix les plus bas et qu'il garantit de l'exécution avec la plus grande perfection. Pour les commandes on pourra s'adresser à ce bureau ou à Bécancourt où Mr. Pressinet tient ses ateliers. Bécancourt, 27 Février 1879.

JOSEPH MARSAL SAMSON, Artiste Peintre. No. 42 RUE DU FLEUVE. - Block Dominion.

Informe le public en général qu'il fera des portraits d'après photographie aux conditions suivantes: PORTRAIT AU CRAYON NOIR..... \$ 5.00 do " " PASTEL..... 10.00

Aussi qu'il fera sur commande des Cadres, et toutes espèces d'enseignes et de lettres. Le tout aux conditions les plus libérales. JOSEPH MARSAL SAMSON. Trois-Rivières, 20 Février 1879.

AVIS. On demande \$1600 à emprunter avec première hypothèque sur une des plus belles propriétés situées dans le cœur de la ville. L'intérêt sera payable tous les six mois. Pour information s'adresser à ce bureau. Trois-Rivières, 22 septembre 1879.

MOULINS A PLATRE DU CANADA ETABLIS IL Y A 40 ANS Gypse moulu à grains fins ou Plâtre pour la terre.

On expédiera à raison de \$1.00 des quarts de plâtre de 300 livres. Cercueils expliquant les avantages extraordinaires qu'on peut en retirer, expédiés gratuitement sur demande. Les cultivateurs trouveront que c'est le moins coûteux et le meilleur fertilisateur agricole. Remise libérale pour le commerce. JOHN CONVERSE MONTREAL Boite de Poste 336

LAJOIE & FRERE. Marchandises-Sèches. En Gros et en Détail. ENSEIGNE DU MOUTON D'OR No. 138 RUE NOTRE-DAME. TROIS-RIVIERES.

On se plaît à annoncer aux amis de leur maison et au public en général qu'ils ont laissé leur ci-devant magasin No. 158 de la Rue Notre-Dame pour s'établir définitivement au No. 138 de la même rue à quelques pas seulement de leur ancienne place d'affaires.

Ils invitent spécialement les familles à venir visiter leur magasin avant d'acheter ailleurs. Trois-Rivières 24 Octobre 1878.

AVIS aux Entrepreneurs. DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au sousigné, et endossées "Soumission pour construction additionnelle, etc., Bureau de Poste, St. Jean, P. Q." seront reçues à ce bureau, jusqu'à LUNDI, le 24 du courant, à midi, pour les fournitures nécessaires, construction additionnelle et autres ouvrages requis au nouveau Bureau de Poste, Maison de Douane, etc., St. Jean, P. Q.

On pourra voir les plans et devis, le et après VENDREDI, le SEPT courant, au bureau de A. C. Hutchison, Ker., Architecte, à Montréal, et au Département des Travaux Publics, à Ottawa, où l'on pourra se procurer des formules de soumission, etc.

Aucune soumission ne sera prise en considération si elle n'est strictement faite conformément aux formules imprimées, et dans le cas de soumission, si la signature, actuelle, l'acceptation et le lieu de résidence de chacun des membres ne soit mentionnés.

La soumission devra porter les signatures actuelles de deux personnes solvables, résidant dans la province, et consentant à se porter cautions pour la due exécution du contrat.

Ce Département ne s'oblige pas à accepter la plus basse ou aucune autre soumission. Par ordre, S. CHAPLEAU, Secrétaire

Département des Travaux Publics, Ottawa, 4 Novembre 1879.

PERDUE. \$20.00 DE RECOMPENSE. UNE montre en or avec chaîne et loquet a été perdue près de la Gare des Trois-Rivières samedi dernier; on croit qu'elle est tombée entre la plateforme de la Gare et les lisses et s'est enfoncée dans le sable.

Une récompense de \$20.00 est offerte à celui qui remètrait cet article entre les mains de M. A. OLIVIER Agent de la Gare. Trois-Rivières, 18 septembre 1879.

A VENDRE. Le sousigné constamment en mains et à vendre toutes sortes de bois carré et scié, consistant en bois carré de pin rouge, pin blanc et d'épinette, en bois scié de pin, d'épinette et de pruche de toutes dimensions et qualités depuis un pouce et demi d'épaisseur en montant.

BARDEAUX, LATTES, MOULURES, CADRES, PLINTHES, PORTES ET CHASSIS, BOITES D'EMBALLAGE, ETC., ETC., ETC. Le tout aux prix les plus bas. JAMES DEAN, Trois-Rivières 6 Août 1872.

CHARLES DION, BARBIER, NO. 42 RUE DU FLEUVE TROIS-RIVIERES

A ceux qui font du Beurre Crème condensée en 12 hrs. ON N'A PLUS BESOIN DE PLATS POUR FAIRE CRÈMER LE LAIT.

La Crème est pure et le Lait est doux. CERTIFICAT. Nous les sous-signés, cultivateurs de la Bailliée de la cité des Trois-Rivières, etc., certifions par les présentes, que nous nous servons depuis quelques mois du Condensé de crème de Cooley, patenté, manufacturé par M. LUKERHOFF & FRERE, Trois-Rivières, et qu'il nous a donné toute la satisfaction possible, et nous nous faisons un devoir de le recommander à tous les cultivateurs. Trois-Rivières, 2 Août 1879.

HONORAT LACERTE, SEVERE PANNETON, OLIVIER DUVAL, F. A. GARCEAU, Rivière-du-Loup. M. U. P. BUREAU est agent pour la vente de ces condenseurs.

N. MARCHAND. Organiste et Professeur de Piano, 167 RUE DES CHAMPS. 167

M. MARCHAND prend la liberté d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il donnera des leçons de piano chez lui et à domicile à raison de deux piastres (2.00) par mois.

M. MARCHAND annonce aussi qu'il accordera les pianos. Trois-Rivières 8 Août 1878.

J. Q. PAGE, Dentiste et Marchand de toutes sortes de machines à Coudre, de Pianos, Mélodions, Orgues et autres instruments de musique. Les prix sont plus bas que l'on puisse trouver en Canada. Trois-Rivières, 21 mai 1875.

A VENDRE. Un bateau à voile gréé et en bon ordre jaugeant trente tonneaux à vendre à bonnes conditions. S'adresser au sousigné. E GERIN. Trois-Rivières, 28 Juillet 1879.

Le Journal des Trois-Rivières. Est imprimé et publié par GEDEON DESILETS, Propriétaire-Éditeur, à qui toutes lettres, envois, etc. doivent être adressés franco, à l'imprimerie, No. 40 coin des Rues St. Pierre et Bonaventure, les Trois-Rivières.

CONDITIONS. Le Journal des Trois-Rivières paraît tous les LUNDI et Jeudi chaque semaine

PRIX DE L'ABONNEMENT Pour douze mois (frais de port compris)....\$2. 75 " six " 1. 40 Pour les États-Unis..... 3. 00 en Or Invariablement payable d'avance.

On ne peut s'abonner pour moins de six mois: Toute personne qui voudra discontinuer son abonnement devra en donner avis un mois avant l'expiration de son semestre et avoir payés les arrérages s'il y a.

TARIF DES ANNONCES. Les annonces sont taillées sur type Brevier, aux conditions suivantes: Première insertion, par ligne.....\$0.10 Chaque insertion suivante par ligne..... 0.03 Une remise libérale est accordée pour les annonces à long terme. Toute correspondance, etc. doit être munie d'un nom responsable



LUKERHOFF & FRERE 14 RUE ST. ANTOINE 14 MANUFACTURIERS ET MARCHANDS

DE ZING, TOLE FERBLANTIERS, etc., POSERS D'APPAREILS A CAZ ET DE COUVERTURE EN METAL.

GRAND ASSORTIMENT de toute espèce d'articles de ferblanterie, gazeliers, ventilateurs, robinets, tubes en plomb pour lavoirs etc. BAINS DE TOUTE GRANDEUR ETC

L'établissement a constamment à sa disposition d'humbles ouvriers pour exécuter à domicile tous les ouvrages de la spécialité. Ordre exécuté avec soin et promptitude.

N. B.—Nous paierons par argent comptant ou pour échange d'objets de ferblanterie et autre du genre, toute espèce de vieilles Ferronneries, Fonte, Plomb, Cuivre jaune et rouge, et tous autres objets de ce genre, hors d'usage. Les Trois-Rivières, 13 Novembre 1876

Corbillard de Première Classe COIN DES RUES ST. ROCH ET ST. PHILIPPE

Les Sous-signés, entrepreneurs de POMPES FUNÉBRES ont l'honneur d'informer le public qu'ils ont constamment en mains un assortiment complet et varié de CERUEILS, de différentes grandeurs et à des prix réduits.

Comme ils ont l'intention de se dévouer eux-mêmes entièrement dans cette ligne ils pourront exécuter toutes commandes sous le plus court délai et à meilleur marché qu'ailleurs

Grands Cercueils; imitation noyer noir avec garniture en argent: \$4.00 Petits Cercueils; imitation noyer noir avec garniture en argent: \$3.75 Petits Cercueils noirs: \$3.25

On vend aussi à grande réduction des cercueils de première classe, aux poignées patentes. L'établissement ayant obtenu une patente pour ces nouvelles poignées, il est en mesure de les détailler au public trifluvent au même prix qu'on les achète en gros dans les grands centres, pour la raison qu'elles sont manufacturées à l'établissement même.

On espère que le public tiendra à encourager une industrie locale, tout en y gagnant sur les prix. Ils ont aussi des corbillards de première classe qu'ils pourront louer aux prix suivants: Grand Corbillard: \$2.00 — Petit Corbillard: \$1.50 F. LARIVIERE & O. GIRARD. Trois-Rivières, 19 Juillet 1877.

OCTAVE GIRARD, 220 222 RUE NOTRE-DAME DOREUR, ARGENTURE ET MANUFACTURIER DE GARNITURE DE CERUEILS, &c &c, &c.

On reçoit toute espèce de vieil argent et de vieux plomb au plus haut prix du marché. O. GIRARD. Trois-Rivières, 19 Juillet 1877.

LA BANQUE DE QUÉBEC. DÉPARTEMENT D'ÉPARGNE DES TROIS-RIVIERES.

La Banque recevra des dépôts, sur lesquels sera payé un intérêt à raison de QUATRE PAR CENT par an. Les dépôts pourront être retirés sans avis préalable, l'intérêt étant toujours payable de la date des dépôts jusqu'au temps où les dépôts seront retirés. F. G. WOTHERSPOON, Gérant. Trois-Rivières, 26 Juin 1876.

OLIVIER TRUDEL LIBRAIRE & IMPORTATEUR DE VINS DE MESSE ET AUTRES. No. 48 RUE DU PLATON, TROIS-RIVIERES.

A toujours en mains le meilleur Assortiment de Librairie et Papeterie, articles religieux et de fantaisie.

M. TRUDEL désire attirer spécialement l'attention du public sur l'importation considérable de vins et autres liqueurs qu'il vient de recevoir, et ose espérer qu'on voudra bien lui contester l'encouragement dont on a bien voulu l'honorer par le passé, étant en position de donner autant d'avantage, tout sous le rapport des prix que de la qualité, que les importateurs de Montréal et Québec, ou les agents à commission.

VENTE EN GROS ET EN DETAIL